PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme, Risques

Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation

(phénomène lié aux débordements de l'Uhabia)

Commune de Bidart

Carte de zonage réglementaire

Échelle 1 / 5000

Révision du PPRi approuvé le 9 juillet 2003

Document approuvé par arrêté préfectoral du : 20 OCT. 2026

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 – 64 032 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 80 86 00
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
SAMUEL CESRET

0 250 500 m

Echelle 1 / 2 500

Commune de Guéthary

Commune d'Arbonne

Légende

- Limites communales
- Lit mineur des cours d'eau
- Océan
- Sens préférentiel du courant
- 6.90 Cotes de référence en m NGF (cotes de l'aléa de référence + 0,30 m)
- Ouvrage de protection
- Bande de précaution

Zonage réglementaire

- Zone verte : Secteur urbanisé soumis à des risques acceptables souvent faibles de l'aléa de référence - Urbanisation nouvelle autorisée sous conditions
- Zone rouge : Secteur soumis à des risques importants et dangereux ou zone d'expansion des crues - Urbanisation nouvelle interdite

Source : DDTM 64
Copyright : ©IGN, BD-PARCELLAIRE® 2017
Réalisation : SUR - Prévention des risques naturels et technologiques - Juillet 2024